PD-ABD-035
7 27 30

Project/Projet No. 685-0285

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF SENEGAL

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

THE NATURAL RESOURCES-BASED AGRICULTURAL RESEARCH PROJECT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE RECHERCHE AGRICOLE BASEE
SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Dated/En date du: 31 JUIL. 1991

TABLE OF CONTENTS	Page	TABLE DES MATIERES
ARTICLE 1: THE AGREEMENT	1	ARTICLE 1: L'ACCORD
ARTICLE 2: THE PROJECT	1	ARTICLE 2: LE PROJET
2.1 Definition of Project	1	2.1 Définition du Projet
2.2 Incremental Nature of Project	2	2.2 Mode de Financement par Tranche
ARTICLE 3: FINANCING	2	ARTICLE 3: FINANCEMENT
3.1 The Grant	2	3.1 La Subvention
3.2 Grantee Resources for the Project	3	3.2 Ressources du Bénéficiaire en faveur du Projet
3.3 Project Assistance Completion Date	3	3.3 Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet
ARTICLE 4: CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT	4	ARTICLE 4: CONDITIONS PREALABLES AU DEBOURSEMENT
4.1 First Disbursement	4	4.1 Premier Déboursement
4.2 Notification	5	4.2 Notification
4.3 Terminal Dates for Conditions Precedent	5	4.3 Dates limites des Conditions préalables
ARTICLE 5: SPECIAL COVENANTS	6	ARTICLES 5: DISPOSITIONS SPECIALES
ARTICLE 6: PROCUREMENT SOURCE	7	ARTICLE 6: SOURCE D'ACHATS
6.1 Foreign Exchange Costs	7	6.1 Achats en Devises
6.2 Local Currency Costs	8	6.2 Achats en Monnaie locale
ARTICLE 7: DISBURSEMENT	8	ARTICLE 7: DEBOURSEMENT
7.1 Disbursement for Foreign Exchange Costs	8	7.1 Déboursement pour les Achats en Devises
7.2 Disbursement for Local Currency Costs	9	7.2 Déboursement pour les Achats en Monnaie locale
7.3 Other Forms of Disbursement	10	7.3 Autres Formes de Déboursement
7.4 Rate of Exchange	10	7.4 Taux de Change
ARTICLE 8: MISCELLANEOUS	11	ARTICLES 8: DIVERS
8.1 Communications	11	8.1 Communications
8.2 Representatives	11	8.2 Représentants
8.3 Standard Provisions Annex	12	8.3 Annexe relative aux Dispositions Générales
8.4 Language of Agreement	12	8.4 Libellé de l'Accord

Grant Agreement Project No. 685-0285
Natural Resources-Based Ag. Research

GRANT AGREEMENT

Dated:

Between:

The Republic of Senegal ("Grantee")

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development ("A.I.D.")

Article 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

Article 2: The Project

Section 2.1: Definition of the Project

The Project, which is further described in Annex I (attached), will support the Senegalese Institute for Agricultural Research (ISRA) to generate natural resources-based technologies that increase the productivity and sustainability of cereals-based cropping systems for four selected cereals: millet, sorghum, corn and rice. The Project, through its support of technical assistance, commodities, participant training, and financing for research grants, is designed to help achieve four objectives: (1) an improved natural resources-based research program at ISRA; (2) natural resources-based technologies validated and ready for adoption; (3) a strong farmer-participatory research system appropriate for designing, testing and validating research; and (4) better financial and research management at ISRA.

Accord de Subvention Projet N° 685-0285
Rech. Agricole Basée sur les Res. Nat. p. 1

ACCORD DE SUBVENTION

En date du: 31 JUIL. 1991

Entre

La République du Sénégal ("Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International ("A.I.D.").

Article 1: L'Accord

L'objet du présent Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les Parties sus-mentionnées ("Parties") pour l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-après et pour le financement de celui-ci par les mêmes Parties.

Article 2: Le Projet

Section 2.1: Définition du Projet

Le Projet, qui est décrit plus en détail à l'Annexe I ci-jointe, aidera l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) à générer des technologies basées sur les ressources naturelles qui augmentent la productivité et la viabilité des systèmes de culture de quatre céréales choisies, à savoir le mil, le sorgho, le maïs et le riz. A travers la fourniture d'une assistance technique, de biens d'équipement, de la formation de participants, et de subventions de recherche, le Projet vise les quatre objectifs suivants: (1) un programme amélioré de recherche basée sur l'utilisation des ressources naturelles au sein de l'ISRA; (2) des technologies basées sur les ressources naturelles validées et prêtes à être adoptées; (3) un système solide de test et de validation de la recherche avec la participation des producteurs; et (4) une meilleure gestion financière et de la recherche à l'ISRA.

V

Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description, stated in Annex I, may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement.

Section 2.2: Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments up to a total life of Project amount of Nineteen Million Seven Hundred Fifty Thousand United States Dollars ($19,750,000) will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date (PACD) stated in Section 3.3. of this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters (PILs) appropriate time periods for the use of the funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Article 3: Financing

Section 3.1: The Grant

To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant to the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed Four Million United States Dollars ($4,000,000) (the "Grant").

Dans les limites de la définition ci-dessus du Projet, les éléments de la description détaillée de l'Annexe I pourront être modifiés par accord écrit des représentants des Parties dûment habilités visés à la Section 8.2 sans amendement formel du présent Accord.

Section 2.2: Mode de Financement par Tranche

(a) La contribution de l'A.I.D. au financement du Projet se fera par tranches, la première tranche sera accordée conformément à la Section 3.1 du présent l'Accord. Les tranches ultérieures, d'un montant total de dix-neuf millions sept cent cinquante mille (19.750.000) dollars E.U. pour toute la durée du Projet, dépendront de la disponibilité des fonds de l'A.I.D. prévus à cet effet et du consentement mutuel des Parties pour la poursuite des opérations au moment de l'allocation d'une tranche.

(b) Avant la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) indiquée à la Section 3.3 du présent Accord, l'A.I.D., après avoir consulté le Bénéficiaire, pourra préciser dans des Lettres d'Exécution les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche déterminée de financement.

Article 3: Financement

Section 3.1: La Subvention

Pour aider le Bénéficiaire à supporter les coûts liés à l'exécution du Projet, l'A.I.D., conformément à la loi de 1961 sur l'Aide étrangère, telle que modifiée, acceptent aux termes du présent Accord d'accorder au Bénéficiaire une Subvention ne devant pas dépasser quatre millions (4.000.000) de dollars E.U. ("la Subvention").

The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and local currency costs, as defined in Section 6.2 of goods and services required for the Project.

Section 3.2: Grantee Resources for the Project

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

(b) The resources provided by the Grantee for the Project not be less than the equivalent of U.S. $3,500,000, including costs borne on an in-kind basis.

Section 3.3: Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD) which is July 31, 1998, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

La Subvention pourra être utilisée pour financer les achats en devises comme défini à la Section 6.1, et les achats en monnaie locale, comme défini à la Section 6.2, des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet.

Section 3.2: Ressources du Bénéficiaire en faveur du Projet

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir au Projet en plus de la Subvention, l'intégralité des fonds et des autres ressources nécessaires à l'exécution correcte du Projet dans les délais convenus.

(b) La contrepartie fournie par le Bénéficiaire pour le Projet ne sera pas inférieure à l'équivalent en monnaie locale de 3.500.000 dollars E.U. pendant la durée du Projet, y compris les coûts en "nature".

Section 3.3: Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) fixée au 31 juillet 1998 ou à toute autre date convenue par écrit par les Parties, sera la date à laquelle les Parties auront estimé que tous les services et biens financés au titre de la Subvention ont été fournis au Projet comme le prévoit le présent Accord.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters (PILs) are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. A.I.D., giving notice in writing to the Grantee, may at any time or times after such period, reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in PILs, were not received before the expiration of said period.

Article 4: Conditions Precedent to Disbursement

Section 4.1: First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D., in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) A legal opinion that this Grant Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of the Grantee, and that it constitutes a valid and legally binding obligation of the Grantee in accordance with all of its terms.

(b) Sauf si l'A.I.D. en convient autrement par écrit, elle n'établira ni n'approuvera des documents qui autoriseraient des déboursements au titre de la Subvention pour des services exécutés ou des biens fournis pour le Projet après la DAAP, comme le prévoit le présent Accord.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, doivent parvenir à l'A.I.D. ou à toute autre banque indiquée à la Section 7.1 au plus tard dans les neuf (9) mois suivant la DAAP ou à toute autre période dont l'A.I.D. aura convenu par écrit. L'A.I.D., après en avoir avisé par écrit le Bénéficiaire, pourra à tout moment après cette période réduire le montant de la Subvention de tout ou partie du montant pour lequel les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, n'auraient pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

Article 4: Conditions Préalables au Déboursement

Section 4.1: Premier Déboursement

Avant le premier déboursement au titre de la présente Subvention ou avant toute délivrance par l'A.I.D. d'une documentation selon laquelle le déboursement sera effectué, le Bénéficiaire, à moins que les deux Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D. sous une forme et dans des termes acceptés par elle, les pièces suivantes:

(a) Un avis juridique selon lequel le présent Accord de Subvention a été dûment autorisé et/ou ratifié et signé au nom du Bénéficiaire et qu'il constitue une obligation valable ayant force exécutoire pour le Bénéficiaire, conformément à l'ensemble de ses termes.

(b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2 and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement.

(c) A statement identifying the persons who have been appointed by ISRA to serve as project director, assistant director and grants coordinator for the project, together with a specimen of signature of each person specified in such statement.

Section 4.2: Notification

A.I.D. will promptly notify the Grantee when the conditions precedent specified in Sections 4.1 have been met.

Section 4.3: Terminal Dates for Conditions Precedent

If all of the conditions specified in Section 4.1 have not been met within 120 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, then A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

Article 5: Special Covenants

Except as A.I.D. may otherwise agree in writing:

Section 5.1: Project Evaluation

The Parties agree to establish an evaluation program as part of the project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the evaluation program will be implemented on dates mutually acceptable to all parties to the Project and will focus on the following critical assessments:

(b) L'indication du nom de la personne titulaire ou intérimaire désignée par le Bénéficiaire précisé à la Section 8.2 et de tous autres représentants, accompagnée d'un spécimen de signature de chaque personne dont le nom est indiqué.

(c) Une déclaration citant les personnes nommées par l'ISRA pour exercer les fonctions de directeur du projet, d'adjoint au directeur du projet et de coordonnateur chargé des subventions du Projet, accompagnée d'un spécimen de signature de chaque personne indiquée dans la déclaration.

Section 4.2: Notification

L'A.I.D. notifiera aussitôt le Bénéficiaire lorsque les conditions préalables spécifiées à la Section 4.1 auront été réunies.

Section 4.3: Dates limites des Conditions Préalables

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.1 n'ont pas été remplies dans les 120 jours suivant la date de signature du présent Accord ou à toute autre date ultérieure dont l'A.I.D. pourra convenir par écrit, l'A.I.D., si elle le désire, pourra mettre fin au présent Accord, en avisant par écrit le Bénéficiaire.

Article 5: Dispositions Speciales

Sauf accord contraire écrit de l'A.I.D.:

Section 5.1: Evaluation du Projet

Les Parties conviennent de mettre sur pied un programme d'évaluation dans le cadre du Projet. Sauf si elles en conviennent autrement par écrit, le programme d'évaluation sera exécuté à des dates acceptables pour toutes les parties au Projet et portera sur les éléments critiques ci-après:

(a) evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

(d) evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

The Grantee agrees to undertake consideration of all recommendations of the Project's evaluations. The Parties will negotiate in good faith toward an agreement on their application to the Project.

Section 5.2: The Grantee agrees to provide, by January 1992, sufficient office space and furniture to meet the needs of the Projet's technical assistance team.

Section 5.3: The Grantee agrees that ISRA will hold an annual workplan review with NGOs, farmer associations, private institutions, extension agencies and other partners collaborating in its natural resources-based research program.

Section 5.4. The Grantee agrees that ISRA will develop and sign protocols for farmer participatory research on natural resources-based agricultural technologies with selected NGOs, farmer associations, private institutions and extension agencies to implement activities outlined in its annual workplan review.

(a) une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés par le Projet ;

(b) l'identification et l'évaluation des problèmes ou contraintes susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs ;

(c) la manière d'utiliser une telle information afin d'aider à la solution de ces problèmes; et

(d) l'évaluation dans la mesure du possible de l'impact global du Projet sur le développement.

Le Bénéficiaire convient d'entreprendre l'examen de toutes les recommandations contenues dans ces évaluations. Les Parties négocieront de bonne foi un accord sur leur application au Projet.

Section 5.2: Le Bénéficiaire convient de fournir, avant janvier 1992, des bureaux et du mobilier de bureau suffisants pour les besoins de l'équipe d'assistance technique.

Section 5.3 : Le Bénéficiaire convient que l'ISRA tiendra des revues annuelles de son plan de travail avec les ONG, les associations de producteurs, les institutions privées, les organismes de vulgarisation et autres partenaires collaborant à son programme de recherche basée sur les ressources naturelles.

Section 5.4: Le Bénéficiaire convient que l'ISRA établira des protocoles intégrant la participation des producteurs à la recherche sur les technologies basées sur les ressources naturelles et les signera avec les ONG sélectionnées, les associations de producteurs, les institutions privées et les organismes de vulgarisation pour exécuter les activités identifiées au cours des revues annuelles de son plan de travail.

Section 5.5: The Grantee agrees to obtain a written commitment from long-term participant trainees that, upon completion or return from their degree programs, they agree to work at ISRA for a minimum period of time equal to that of their training.

Article 6: Procurement Source

Section 6.1: Foreign Exchange Costs:

Disbursements pursuant to Section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services, their nationality, in order of preference, in the United States or in countries included in Geographic Code 935 of the Geographic Code Book as in effect at the time the orders are placed or contracts entered into for such goods or services (hereafter "Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex II Section C.1.(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States and other countries included in A.I.D. Geographic Code 935, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

Section 5.5: Le Bénéficiaire convient d'obtenir l'engagement écrit des participants à la formation longue durée, de rentrer dès la fin de leurs études et de travailler pour l'ISRA pour une durée au moins égale à celle de leur formation.

Article 6: Source D'Achats

Section 6.1: Achats en Devises

Conformément à la Section 7.1, les déboursements seront exclusivement utilisés pour financer les coûts des biens et services nécessaires au Projet et ayant, en ce qui concerne les biens, leur source et origine, et en ce qui concerne les services, leur nationalité, par ordre de préférence, aux Etats-Unis ou dans des pays inclus dans le Code géographique 935 du Code Géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment où les commandes ou les contrats sont passés pour ces biens et services (ci-après dénommés "Achats en Devises") sauf si l'A.I.D. en dispose autrement par écrit, et sauf disposition contraire de la Section C.1.(b) de l'Annexe II sur les Dispositions Générales relatives à l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime ne seront financés au titre de la Subvention que pour des navires battant pavillon des Etats-Unis ou d'autres pays compris dans le Code géographique 935, à condition que la réglementation de l'A.I.D. en matière de préférence de transport maritime par des navires battant pavillon des Etats-Unis soit respectée, sauf si l'A.I.D. en convient autrement par écrit.

Section 6.2: Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Senegal ("Local Currency Costs").

Article 7: Disbursement

Section 7.1: Disbursement for Foreign Exchange Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for the foreign exchange costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, (A) requests for reimbursement for such goods or services, or (B) requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services; or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

Section 6.2: Achats en Monnaie locale

Conformément à la section 7.2, les déboursements effectués seront utilisés exclusivement pour financer les achats de biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, ayant leur source au Sénégal, sauf si l'A.I.D. en convient autrement par écrit ("Achats en Monnaie locale").

Article 7: Déboursement

Section 7.1: Déboursement pour les Achats en Devises

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en devises des biens et services nécessaires au Projet, conformément aux dispositions du présent Accord, par les procédures suivantes retenues d'un commun accord :

(1) en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives nécessaires, conformément aux Lettres d'Exécution du Projet: (A) des demandes de remboursement de ces biens et services, ou (B) des demandes que l'A.I.D. achète au nom du Bénéficiaire des biens ou services nécessaires au Projet; ou

(2) en demandant à l'A.I.D. d'envoyer: (A) à une ou plusieurs banques américaines de sa convenance des Lettres d'Engagement de montants précis avec obligation pour l'A.I.D. de rembourser cette ou ce(s) banque(s) pour les paiements effectués par elle(s) en faveur des contractants ou fournisseurs par Lettres de Crédit ou tout autre moyen, pour l'achat de ces biens et services; ou (B) des Lettres d'Engagement de montants précis directement à un ou plusieurs contractants ou fournisseurs avec obligation pour l'A.I.D. de payer ces contractants ou fournisseurs pour les biens et services fournis.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

Section 7.2: Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for local currency costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters (PILs), requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained:

(1) by acquisition by A.I.D. with U.S. dollars by purchase or from local currency already owned by the U.S. Government; or

(2) by A.I.D. (A) requesting the Grantee to make available the local currency for such costs; and, (B) thereafter making available to the Grantee through the opening or amendment by A.I.D. of Special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of U.S. dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee, which dollars will be used for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire et liés aux Lettres d'Engagement et de Crédit seront financés au titre de la Subvention sauf instruction contraire du Bénéficiaire à l'A.I.D. D'autres frais convenus par les Parties pourraient également être financés par la Subvention.

Section 7.2: Déboursement pour les Achats en Monnaie Locale

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire pourra obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en monnaie locale nécessaires au Projet et ce, conformément aux dispositions du présent Accord, en soumettant à l'A.I.D. des demandes de financement de ces achats accompagnées des pièces justificatives, comme prévu dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) Les fonds en monnaie locale nécessaires à ces déboursements pourront être obtenus par l'A.I.D.:

(1) soit en les achetant avec des dollars américains ou avec des fonds en monnaie locale détenus par le Gouvernement des Etats-Unis; ou

(2) (A) en demandant au Bénéficiaire de fournir les fonds en monnaie locale nécessaires au financement de ces coûts; et (B) en mettant ensuite à la disposition du Bénéficiaire par l'ouverture ou l'amendement de Lettres Spéciales de Crédit en faveur du Bénéficiaire ou de son mandataire un montant en dollars américains équivalant au montant en monnaie locale fourni par le Bénéficiaire. Ce montant en dollars sera utilisé pour les achats en provenance des Etats-Unis conformément aux procédures appropriées définies dans les Lettres d'Exécution.

The U.S. dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b) (1) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency, and in the case of subsection (b) (2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

Section 7.3: Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

Section 7.4: Rate of Exchange

Except as may be more specifically provided under Section 7.2., if funds provided under the Grant are introduced into the Republic of Senegal by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Republic of Senegal at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Senegal.

L'équivalent du montant en dollars E.U. des fonds en monnaie locale fournis sera dans le cas de la sous-section (b) (1) ci-dessus, le montant en dollars E.U. nécessaire à l'A.I.D. pour pouvoir obtenir la monnaie locale, et dans le cas de la sous-section (b) (2) ci-dessus, un montant calculé au taux de change stipulé dans le Memorandum d'Exécution de la Lettre Spéciale de Crédit applicable à la date de l'ouverture ou de l'amendement de la Lettre Spéciale de Crédit applicable.

Section 7.3: Autres Formes de Déboursement

Des déboursements au titre de la Subvention pourront également être effectués par d'autres voies dont les Parties pourront convenir par écrit.

Section 7.4: Taux de Change

Sous réserve des dispositions spécifiquement prévues à la Section 7.2, si des fonds fournis au titre de la Subvention sont introduits au Sénégal par l'A.I.D. ou par tout autre organisme public ou privé aux fins de remplir les engagements souscrits par l'A.I.D. aux termes des présentes, le Bénéficiaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ces fonds puissent être convertis en monnaie locale au taux de change légal le plus élevé au Sénégal au moment de la conversion.

Article 8: Miscellaneous

Section 8.1: Communications

Any notice, request, document or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following address:

To the Grantee: Minister of Rural Development and Hydraulics
Mail Address : Ministry of Rural Development and Hydraulics
Administrative Building
Dakar, Senegal

To A.I.D : Director,
USAID/Senegal Dakar, Senegal
Mail Address : USAID/Senegal c/o American Embassy
B.P. 49
Dakar, Senegal

Section 8.2: Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Minister of Rural Development and Hydraulics, and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Director, USAID/Senegal each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex I. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any

Article 8: Divers

Section 8.1: Communications

Tout avis, demande, document ou autre communication adressé par une Partie à l'autre, dans le cadre du présent Accord, sera présenté sous forme de lettre, de télégramme ou de télex, et sera considéré comme dûment remis ou envoyé lorsqu'il sera expédié à la Partie concernée aux adresses suivantes:

Pour le Bénéficiaire: Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique
Adresse postale: Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique
Building Administratif
Dakar, Sénégal

Pour l'A.I.D: Directeur de l'USAID/Sénégal
Dakar, Sénégal
Adresse postale: USAID/Sénégal s/c Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
B.P. 49
Dakar, Sénégal

Section 8.2: Représentants

Pour tout ce qui concerne le présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique, ou son intérimaire, et l'A.I.D. sera représentée par le Directeur de l'USAID/Sénégal, ou son intérimaire. Chacun des représentants pourra, par écrit, désigner d'autres représentants pour tous les besoins autres que l'exercise des pouvoirs stipulés dans la Section 2.1 concernant la révision des éléments de la description détaillée à l'Annexe I. Les noms des représentants du Bénéficiaire, ainsi que les spécimens de leur signature, devront être fournis à l'USAID qui pourra accepter comme

instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 8.3: Standard Provisions Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex II) is attached to, and forms part of this Agreement.

Section 8.4: Language of Agreement

This Agreement is prepared in both English and French. The English language version will control in the event of ambiguity or conflict between the two versions.

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first written above.

Katherine Shirley

FOR THE UNITED STATES OF AMERICA
Katherine Shirley
Ambassador

Julius E. Coles
Director
USAID/Sénégal

U.S.A.I.D. SENEGAL
7/31/1991
American

Appropriation: 72-111/21014
BPC : GSS1-91-21685-KG13
Amount : $4,000,000
RCN E100032

8741P

FUNDS AVAILABLE

dûment autorisé tout document signé par ces représentants dans le cadre de l'exécution du présent Accord, jusqu'à la réception d'une notification écrite abrogeant leur mandat.

Section 8.3: Annexe relative aux Dispositions Générales

Une "Annexe relative aux Dispositions Générales" (Annexe II) est jointe au présent Accord et en fait partie intégrante.

Section 8.4: Libellé de l'Accord

Le présent Accord est rédigé en anglais et français. En cas d'ambiguïté ou de désaccord entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé, en leur nom, le présent Accord, qui entre en vigueur à la date de sa signature sus-mentionnée.

République du Sénégal
LE MINISTRE
MINISTERE de l'ECONOMIE, des FINANCES et du PLAN

POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
Famara Ibrahima Sagna
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

31 JUIL. 1991

8742P

13

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIERES

	Page	
AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION	1	DESCRIPTION DETAILLEE
I. GENERAL PROJECT DESCRIPTION	1	I. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET
A. Project Goal	1	A. Objectif du Projet
B. Project Purpose	1	B. But du Projet
C. Summary of the Project Elements	1	C. Résumé des Volets du Projet
D. Project Outputs	14	D. Résultats du Projet
E. End-of-Project Status	14	E. Situation à la fin du Projet
F. Project Beneficiaries	16	F. Bénéficiaires du Projet
II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES	16	II. RESPONSABILITES DES PARTIES
A. USAID Responsibilities	16	A. Responsabilités de l'USAID
B. GOS and ISRA Responsibilities	17	B. Responsabilités du Gouvernement du Sénégal et de l'ISRA
III. MONITORING & EVALUATION PLAN	18	III. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION
A. Monitoring Responsibilities	18	A. Responsabilitées de Suivi
B. Project Monitoring	19	B. Suivi du Projet
C. Baseline	19	C. Etude Initiale
D. Technology Inventory	20	D. Inventaire de la Technologie
E. Evaluation Plan	20	E. Plan d'Evaluation
F. Work Plans	21	F. Plans de Travail
G. Project Implementation Review (PIR) and Committee (PC) Meetings	21	G. Revue de l'Exécution du Projet et Réunions du Comité du Projet
H. Joint Reviews	22	H. Revues conjointes
I. Audits	22	I. Audits
IV. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS	23	IV. PLAN FINANCIER INDICATIF ET MODE DE FINANCEMENT
A. Project Summary Budget	23	A. Budget récapitulatif du Projet
B. Financing Methods	23	B. Mode de Financement
C. Financial Plan	23	C. Plan Financier
D. Financial Control	24	D. Contrôle Financier
TABLE I: Life-of-Project Budget	26	TABLEAU I: Budget pour la Durée du Projet

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

Elements of the Amplified Project Description may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in the Agreement without formal amendment of the Agreement provided that such changes are within the general scope of the Project as set forth in the text of the Agreement.

I. GENERAL PROJECT DESCRIPTION

A. Project Goal:

The goal of this seven-year project is to increase the productivity of cereals-based cropping systems in zones of reliable rainfall. The project focuses therefore, on crop productivity in the more favorably endowed southern zone of the country, an area that includes approximately 75 percent of total usable land in Senegal.

B. Project Purpose:

The purpose of the project is to sustain the generation of natural resources-based technologies that increase the productivity and sustainability of cereals-based cropping systems for four selected cereals -- millet, sorghum, corn and rice.

C. Summary of the Project Elements:

The Project has five major related components: (1) Research Support; (2) Support for ISRA's Natural Resources Program; (3) Linkages to Regional and International Research Instutitions (4) Technical Assistance; and (5) Participant Training.

DESCRIPTION DETAILLEE

Des éléments de la Description Détaillée du Projet pourront être changés par accord écrit des représentants autorisés des Parties nommées dans l'Accord sans amendement formel de l'Accord, à condition que ces changements se situent dans le cadre général du Projet comme indiqué dans le texte de l'Accord.

I. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

A. Objectif du Projet:

L'objectif de ce projet d'une durée de sept ans est d'augmenter la productivité des systèmes de culture céréalière dans des zones à pluviométrie fiable. Le projet est donc axé sur la productivité des cultures dans la zone sud du pays la plus favorable, zone qui comprend environ 75% du total des terres utilisables au Sénégal.

B. But du Projet:

Le but du projet est de soutenir la génération de technologies basées sur les ressources naturelles qui augmentent la productivité et la viabilité des systèmes de culture de quatre céréales choisies, à savoir le mil, le sorgho, le maïs et le riz.

C. Résumé des Volets du Projet

Le projet a cinq principaux volets liés: (1) Appui à la Recherche; (2) Appui au Programme Ressources naturelles de l'ISRA; (3) Liaison avec les Institutions régionales et internationales de recherche; (4) Assistance Technique; et (5) Formation.

1. Research Support Program

Development of an effective natural resources-based research program will depend on effective farmer participation in research planning, field trials and evaluation. There is also a need for innovative proposals from ISRA scientists for interdisciplinary research. The project will encourage both by establishing a grants program to provide $2,150,000 in funds for collaborative research involving ISRA, NGOs, farmers' associations and extension agencies and $1,320,000 for ISRA scientists involved in interdisciplinary natural resources research. It will also provide $1,000,000 in budget support for expansion of ISRA's ongoing program of natural resources-based research.

a. Collaborative Research Grants Program

The purpose of the research grants program is to increase the number of trials and quality of farmer participation in the design of ISRA-conducted on-farm field trials and evaluations of natural resources-based agricultural technologies. The project will help ISRA develop a system of directed research grants for a set of clients which includes farmers' organizations, NGOs, village groups, input suppliers, universities, other non-governmental organizations and public extension agencies. Joint activities involving ISRA, private firms, NGOs and extension agencies will be organized to validate technologies identified in the technology inventory or which are already developed by ISRA.

1. Programme d'Appui à la Recherche

Le développement d'un programme de recherche efficace basé sur l'utilisation des ressources naturelles dépendra de la participation effective des producteurs à la conduite des essais en plein champ et à la planification et l'évaluation de la recherche. Les chercheurs de l'ISRA auront également à proposer des innovations pour la recherche interdisciplinaire. Le projet encouragera la création d'un programme de subventions d'un montant de 2.150.000 dollars pour la recherche collaborative impliquant l'ISRA, les ONG, les associations de producteurs, et les organismes de vulgarisation et budgétisera 1.320.000 dollars pour les chercheurs de l'ISRA impliqués dans la recherche interdisciplinaire basée sur l'utilisation des ressources naturelles. Il fournira également 1.000.000 de dollars de soutien budgetaire pour l'expansion du programme en cours de l'ISRA sur l'utilisation des ressources naturelles.

a. Programme de Subventions à la recherche collaborative

L'objectif du programme de subventions à la recherche est d'augmenter le nombre d'essais et d'améliorer la qualité de la participation du producteur à la conception des essais en plein champ et des évaluations des technologies agricoles basées sur les ressources naturelles. Le projet aidera l'ISRA à développer un sytème de subventions à la recherche dirigée pour une catégorie d'acteurs comprenant les associations de producteurs, les ONG, les groupements villageois, les fournisseurs d'intrants, les universités, et autres organismes de vulgarisation du secteur public. Des activités conjointes impliquant l'ISRA, les entreprises privées, les ONG et les organismes de vulgarisation seront organisées pour valider les technologies identifiées au cours de l'inventaire ou celles déjà développées par l'ISRA.

The effort will establish a tighter research-testing- validation-research feedback system. This will permit promising technologies to be tested collaboratively on-farm. It will also facilitate the feedback of data of on-farm trials to ISRA and facilitates farmers access to ISRA and the establishment of even greater farmer-oriented research program.

To formalize the collaboration, ISRA will sign protocols with selected NGOs, farmer groups, and extension agencies. The protocols (or collaborative research agreements) will identify the research problem, the proposed response, as well as the length of time and the resource levels required to carry out the work. A multi-year budget will be prepared which will provide funding for start-up costs and pro-rated payment of the balance upon the submission and acceptance of "deliverables" - i.e. progress reports, research plots established, or other measurable indicators of progress toward agreed upon objectives.

ISRA will nominate a representative as research contracts coordinator to work directly with the natural resource research grants advisor on the technical advisory team. The ISRA Coordinator will work directly under ISRA's Director of Scientific Research and will serve as secretary of the grants committee, but not as a voting member. She/he will work with the research contracts advisor to establish a mechanism for implementing and monitoring the program, reporting on progress and evaluating impact.

Cet effort établira un système de feedback plus solide entre recherche-test-validation-recherche. Ceci permettra de tester en plein champ les technologies prometteuses en collaboration avec les producteurs. Il facilitera en retour l'obtention de données sur les essais en plein champ pour l'ISRA et permettra aux producteurs d'avoir accès à l'ISRA ainsi que l'établissement d'un programme de recherche encore plus orienté vers les producteurs.

Pour formaliser cette collaboration, l'ISRA signera des protocoles avec des ONG, des groupements de producteurs, et des organismes de vulgarisation qui auront fait au préalable l'objet d'un choix. Les protocoles (ou accords de recherche collaborative) identifieront les problèmes de recherche, proposeront des réponses ainsi que les ressources et la durée nécessaires pour mener à bien les travaux. Un budget pluriannuel sera préparé pour financer les frais de démarrage et le payement du solde au prorata sur soumission et acceptation des éléments suivants: rapports d'activité, parcelles de recherche établies, ou d'autres indicateurs mesurables de progrès vers les objectifs convenus.

L'ISRA nommera un représentant comme coordonnateur des contrats de recherche, qui travaillera directement avec le conseiller de l'équipe d'assistant technique chargé des subventions à la recherche sur les ressources naturelles. Ce coordonnateur travaillera directement sous la supervision du Directeur de la Recherche Scientifique de l'ISRA et servira de secrétaire au sein du comité de subventions, sans droit de vote. Il/Elle travaillera avec le conseiller technique pour mettre en place un mécanisme d'exécution et de suivi du programme, fera des rapports sur l'état d'avancement et évaluera l'impact.

17

The research grants will cover operations (such as gasoline, per diem, supplies, computer time, hiring up to two research assistants). Most grants will be for a maximum period of three years and with a life-of-grant amount not to exceed $75,000. During the first two years of the grant program, the project will make two to three grants per year, so as to enable ISRA and the review committee to gain experience in reviewing and approving collaborative grant applications, monitoring implementation and coordinating the activities within their overall research program. In subsequent years, the number of grants will increase to five up to $300,000 each. In exceptional circumstances, where the collaborative NGO or extension agency is bringing extensive experience, technical expertise, and its own matching resources to the effort, the contract grant may be much larger.

The technical assistance contractor will release funds for the grants in accordance with the terms of the agreement with a portion stipulated for start-up (mobilization) costs and the balance disbursed upon satisfactory achievement of the milestones agreed upon in the research contract grant. Based upon annual review second-year funds will be released. The review committee will conduct a similar review at the end of the second year. In exceptional cases, a research contract grant may be made for four years, however, any research contract grants for social science research will generally be limited to two years.

Les subventions de recherche couvriront les coûts de fonctionnement (tels que le carburant, les per diem, les biens d'équipement, le temps de travail sur ordinateur, le recrutement de deux assistants de recherche). La plupart des subventions auront une durée maximale de trois ans et leur montant global ne pourra pas dépasser 75.000 dollars par subvention. Au cours des deux premières années du programme de subventions, le projet accordera deux à trois subventions par an pour permettre à l'ISRA et au comité de revue de se familiariser avec l'examen et l'approbation des dossiers de demandes, le suivi de l'exécution et la coordination des activités au sein du programme global de recherche. Dans les années qui suivront, le nombre de subventions à accorder croîtra et atteindra cinq subventions de 300.000 dollars chacune. Dans des circonstances exceptionnelles, où l'ONG ou l'organisme de vulgarisation avec lequel le projet collabore apporte une vaste expérience, une expertise technique et des ressources de contrepartie à l'effort commun, une subvention plus importante pourrait lui être accordée.

Le contratant de l'assistant technique déboursera les fonds de subventions conformément aux termes de l'accord avec une partie pour les frais de démarrage et le reliquat sur la base de la réalisation satisfaisante des indicateurs de progrès convenus dans le contrat. Sur la base de la revue annuelle , les fonds de la deuxième année seront déboursés. Le comité tiendra une revue semblable à la fin de la seconde année. Dans les cas exceptionnels, une subvention pourra être accordée pour quatre ans; toutefois, toute subvention de recherche dans le domaine des sciences sociales sera en général limitées à deux ans.

The research grants program will be announced each November, allowing at least six weeks for organizations to prepare proposals for submission before the end of January. Proposals should identify the problem, describe its relationship to natural resources management and detail the required research work requested from ISRA's, where the research will be conducted, resources required, contributions from the applying institution or organization, expected results, duration and costs.

ISRA will invite representatives of collaborating agencies, institutions or organizations to its annual research program reviews. It will provide training for the staff of its research partners in areas relevant to the program and to the subject matter specialists and field supervisors working on the unified national extension system and for regional development agencies. Recognizing the comparative advantage of NGOs in working with village groups, ISRA will integrate NGOs into programs requiring group and community action. Finally, ISRA will keep extension agencies and NGOs informed through technical bulletins, fiches techniques, in simple and easily understandable language.

b. Grants to ISRA Researchers: The project will make three types of grants available to ISRA researchers. The first type provides funding for researchers already engaged in natural resources-based research but needing assistance beyond that already available in ISRA's program. A second will constitute grants to researchers interested in natural resources technologies outside Senegal. A third, to be initiated after year three of the project, will provide sabbaticals for ISRA researchers to review and deepen material developed and draw up findings from the first phase of the project.

Le programme de subventions sera publiée chaque mois de novembre, pour donner aux organisations six mois au moins pour préparer leurs propositions et les soumettre avant la fin du mois de janvier. Les propositions devront identifier le problème, décrire sa relation avec la gestion des ressources naturelles, détailler le travail de recherche demandé à l'ISRA, mentionner le lieu où la recherche sera conduite, les ressources nécessaires, la contribution de l'institution ou l'organisation candidate, les résultats escomptés, la durée et les coûts.

L'ISRA invitera à ses revues annuelles du programme de recherche des représentants des organismes, institutions ou organisations participants. Il fournira une formation pour le personnel de ses partenaires de recherche dans des domaines pertinents au programme et intéressant les techniciens spécialisés et superviseurs de terrain travaillant sur le système national unifié de vulgarisation et pour les sociétés régionales de développement rural. Reconnaissant l'avantage comparatif des ONG à travailler avec des groupements villageois, l'ISRA intégrera les ONG dans des programmes qui nécessitent des actions communautaires et de groupe. Enfin, l'ISRA tiendra les organismes de vulgarisation et les ONG informés par le biais de bulletins et fiches techniques, qui seront écrits dans un style simple et compréhensible.

b. Subventions aux chercheurs de l'ISRA: Le projet mettra trois types de subvention à la disposition des chercheurs de l'ISRA. Le premier allouera des fonds aux chercheurs déjà engagés dans la recherche basée sur les ressources naturelles mais ayant besoin d'assistance en dehors de celle déjà disponible dans le programme de l'ISRA. Le second subventionnera les chercheurs s'intéressant aux technologies sur les ressources naturelles développées hors du Sénégal. Le troisième, qui démarrera après l'année trois du projet, accordera des programmes sabbatiques aux chercheurs de l'ISRA pour leur permettre de revoir et d'approfondir leur documentation et mettre en forme les résultats obtenus à partir de la première phase du projet.

b.1 Grants for research in Senegal: A number of ISRA researchers are already involved in natural resources-based research but need supplementary funding to maximize the impact of their work. A limited grants program will allow selected ISRA researchers to hire additional, short-term technical staff, cover operating costs, or get additional commodities required to complement their activities. The grants will not exceed $10,000 per year and will be limited to three years. Up to three grants annually will be available during each year of the project.

b.2 Site studies: A number of natural resources approaches and interventions are being tried elsewhere in the Sahel and in other countries in Asia and Africa. ISRA researchers can benefit from deeper exposure to these activities through short-term training, seminars and conferences. The project will provide funds for ISRA researchers to identify technical problems, travel to selected locations, spend up to four weeks studying the problem identified, approaches and methodologies tested, results obtained and impact to date. The grants program will provide up to three grants per year during the life of the project.

b.3 Sabbaticals: In year three of the project, the project will offer up to two, three-to-four month sabbaticals per year to enable researchers to participate in research at a different research institution and to analyze and synthesize the longitudinal information developed under the project. The technical assistance contractor will identify and negotiate with an appropriate host institution in the US, with advanced programs such as those in Morocco, Cameroon, India, Nigeria, or at another appropriate institution.

b.1. Subventions pour la recherche au Sénégal: Un certain nombre de chercheurs à l'ISRA sont déjà impliqués dans la recherche basée sur les ressources naturelles, mais ont besoin de fonds supplémentaires pour maximiser l'impact de leurs travaux. Un programme de subventions limité pourra permettre à des chercheurs de l'ISRA sélectionnés de recruter du personnel technique additionnel à court terme, de faire face aux coûts de fonctionnement, ou d'obtenir des biens d'équipement additionnels nécessaires pour compléter leurs activités de recherche. Les subventions ne dépasseront pas 10.000 dollars par an et auront une durée limitée à trois ans. Jusqu'à trois subventions seront disponibles annuellement et ce, durant chaque année du projet.

b.2. Etudes de sites: Un certain nombre d'approches et d'interventions en matière de ressources naturelles sont expérimentées ailleurs dans le Sahel et dans d'autres pays en Asie et en Afrique. Les chercheurs de l'ISRA gagneront à s'ouvrir davantage à ces activités par le biais de formation à court terme, de séminaires et conférences. Le projet financera des chercheurs de l'ISRA pour l'identification des problèmes techniques, pour des voyages dans des endroits choisis, des voyages de quatre semaines pour étudier les problèmes identifiés, les approches et les méthodologies testées, les résultats obtenus et l'impact eu. Le programme de subventions accordera jusqu'à trois subventions par an pendant la durée du projet.

b.3 Programmes sabbatiques: Au cours de la troisième année du projet, le projet offrira jusqu'à deux programmes sabbatiques de deux, trois à quatre mois par an aux chercheurs pour leur permettre de participer à des recherches au niveau d'une autre institution de recherche et d'analyser et synthétiser les informations longitudinales développées dans le cadre du projet. Le contractant de l'assistance technique identifiera et négociera avec une institution hôte appropriée aux Etats-Unis, avec des programmes avancés comme ceux du Maroc, du Cameroun, de l' Inde, du Nigéria, ou avec une autre institution appropriée.

ISRA and the contractor will work together to define the criteria and conditions for ISRA's in-house grants program and will publicize the program among its researchers. ISRA's internal research grants committee, composed of the Director of Scientific Research, Director of Production and a member of the technical assistance team, together with two outside representatives, will select participants in the program. The technical assistance team will be responsible for disbursement of the grants and for putting in place a system for tracking the use of funds.

2. Support for ISRA's Natural Resources Program

The project also provides $1,000,000 in support for ISRA's natural resources-based agricultural research program. The funds will be allocated based on a review of ISRA's core funding, funds available from other donors, and priorities established for natural resources-based research in ISRA's annual program review and upon progress made in improving financial management and administration.

The technical assistance team will review priorities with ISRA and authorize funds as appropriate.

The natural resources-based research program, once established, will be reviewed annually by outside experts sitting with ISRA and the technical assistance team. They will review past results and comment on future priorities to be included in the natural resources program. The program will then be finalized by ISRA with the assistance of the technical advisory team and submitted as part of ISRA's overall research program to ISRA's governing board.

L'ISRA et le contractant travailleront ensemble pour définir les critères et les conditions relatifs au programme de subventions au sein de l'ISRA et publieront le programme auprès des chercheurs. Le comité interne de l'ISRA chargé des subventions de recherches, composé du Directeur de la Recherche Scientifique, du Directeur de la Production et d'un membre de l'équipe d'assistance technique, tous ensemble avec deux représentants extérieurs, choisiront les participants à ce programme. L'équipe d'assistance technique sera chargée du déboursement des subventions et de la mise en place d'un système de suivi de l'utilisation des fonds.

2. Appui au Programme Ressources naturelles de l'ISRA

Le projet fournira également la somme de 1.000.000 de dollars pour appuyer le programme de recherche de l'ISRA basé sur l'utilisation des ressources naturelles. Les fonds seront alloués sur la base d'un examen du financement de base de l'ISRA, des fonds disponibles d'autres bailleurs, et des priorités établies pour la recherche sur les ressources naturelles dans la revue annuelle de son programme et également sur la base des progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion financière et administrative.

L'équipe d'assistance technique examinera les priorités avec l'ISRA et autorisera le financement, si cela est approprié.

Le programme de recherche basée sur les ressources naturelles, une fois établi, sera examiné tous les ans par des experts extérieurs, en présence de l'ISRA et de l'équipe d'assistance technique. Ils examineront les résultats obtenus et feront des commentaires sur les priorités futures à intégrer dans le programme sur les ressources naturelles. Le programme sera ensuite finalisé par l'ISRA avec l'assistance de l'équipe de conseillers techniques et soumis au conseil d'Administration de l'ISRA comme partie intégrante du programme global de recherches de l'Institut.

Annual reimbursement to ISRA will be made on the basis of: the availability of a predetermined and Mission approved ISRA indirect cost rate, and the availability of ISRA certified financial statements for the periods for which reimbursement is sought.

3. Linkages to Regional and International Research Institutions

The project will set aside $500,000 to cover the costs of organizing and participating in seminars, conferences, workshops and exchange visits between ISRA staff and the staff of regional and international research organizations and, in particular cases, to finance operating costs of joint research. The objective is to enable ISRA: (a) to take advantage of research conducted elsewhere which has direct relevance to Senegal; (b) to increase the cost effectiveness and comparative advantage of ISRA's research; and (c) to establish long-term linkages with international agricultural research centers which facilitate peer interaction and exchange.

Matching funds to encourage joint activities with international and regional research organizations will deepen ISRA's experience in key areas, in soil-related technologies, improved germ plasm for cereals-based production systems, and agroforestry, for example. They will support ISRA's participation in INTSORMIL's work on beans and cowpeas, ICRA's research on agroforestry, ICRISAT's experimentation with millet, and WARDA's program on rice. The soil management CRSP, not currently active in Senegal, is another potentially important source of technical assistance for the project.

L'ISRA sera remboursé chaque année sur la base de la disponibilité d'un taux de coûts indirects prédéterminé et approuvé par la Mission, et de la disponibilité d'états financiers certifiés concernant les périodes pour lesquelles un remboursement est demandé.

3. Liaison avec les Institutions régionales et internationales de Recherche

Le projet réservera une enveloppe de 500.000 dollars pour couvrir les coûts afférents à l'organisation et à la participation aux séminaires, conférences, ateliers et visites d'échanges entre le personnel de l'ISRA et celui d'organisations régionales et internationales de recherche et, dans des cas particuliers, pour financer les coûts de fonctionnement de recherches conjointes. L'objectif est de permettre à l'ISRA de: (a) tirer profit des recherches menées ailleurs ayant une pertinence directe au Sénégal; (b) accroître la rentabilité et l'avantage comparatif de sa rcherche; and (c) établir des liens à long terme avec les centres internationaux de recherche agricole qui facilitent les échanges et les interactions entre chercheurs.

Des fonds de contrepartie pour encourager des activités conjointes avec des organisations régionales et internationales de recherche permettront d'approfondir l'expérience de l'ISRA dans les domaines-clés des technologies liées au sol, du plasma germinal amélioré pour les systèmes de production céréalière et de l'agroforesterie par exemple. Ils permettront de soutenir la participation de l'ISRA aux travaux d'INSORMIL sur les haricots et le niébé, aux travaux de ICRA sur l'agroforesterie, à l'expérimentation d'ICRISAT avec le mil et au programme de l'ADRAO sur le riz. Le CRSP sur la gestion des sols, non encore opérationnel au Sénégal, est une autre source potentielle importante d'assistance technique pour le projet.

4. Technical Assistance

Technical assistance, both long and short-term, will help ISRA design and carry out a natural resources-based agricultural research program within its operating program. It will also strengthen ISRA's institutional capacity to plan, manage and carry out research programs.

a. Long-term Technical Assistance

Initially, the team will include four term long-advisors:

1) Research manager: The research manager will work with ISRA's director to strengthen ISRA's planning and management systems. He will help ISRA redefine its five-year plan and establish a program which matches its priorities against financial and human resource realities. He will advise ISRA on its reorganization and research program planning and the process by which decisions are made, budgeted and implemented. He will advise on research and manpower planning and coordination of ISRA-wide departmental, station-level, on-farm and international linkage programs. He will assist in reviewing priorities, research methodology, dissemination of results and organization of periodic peer and program reviews.

2) Natural resources planner: The natural resources planner will help ISRA develop a coherent strategy and program for natural resources-based agricultural research which fits into ISRA's long-term development strategy and plan. This person will help ISRA review existing natural resource technologies,

4. Assistance Technique

L'assistance technique, à long et à court terme, aidera l'ISRA à préparer et à mettre en oeuvre un programme de recherche agricole basé sur la valorisation des ressources naturelles dans le cadre de son programme d'actions en cours. Elle renforcera également la capacité institutionnelle de l'ISRA dans le domaine de la planification, de la gestion et de la conduite de ses programmes de recherche.

a. Assistance Technique à Long-terme

Initiallement, l'équipe comprendra quatre conseillers à long terme:

1) Directeur de recherches : Le directeur de recherches travaillera avec le directeur de l'ISRA pour renforcer les systèmes de planification et de gestion de l'Institut. Il aidera l'ISRA à redéfinir son plan quinquennal et à établir un programme qui mette en adéquation les priorités de l'Institut et ses ressources financières et humaines réelles. Il conseillera l'ISRA sur son plan de réorganisation et de programmation de la recherche, et sur la processus de prise de décision, tant au niveau de la budgétisation que de l'exécution de son programme. Il conseillera l'ISRA dans la planification de sa recherche et de ses ressources humaines, et dans la coordination de l'ensemble de ses programmes concernant à la fois ses départements et stations de recherches, les liens avec les producteurs et les instituts internationaux. Son assistance portera également sur la revue des priorités, la méthodologie de la recherche, la diffusion des résultats et l'organisation de rencontres périodiques et de revues de programmes entre chercheurs.

2) Planificateur des ressources naturelles: Le planificateur des ressources naturelles aidera l'ISRA à développer une stratégie et un programme cohérents de recherche basée sur les ressources naturelles qui s'intégre dans la stratégie et le plan de développement de l'ISRA à long terme. Il aidera l'ISRA à examiner les technologies existantes basées sur la valorisation des ressources naturelles, disponibles au Sénégal ou

available in Senegal or elsewhere, and establish a program to address priority natural resource management needs.

3) Outreach advisor: The outreach advisor (collaborative research contracts advisor) will work with ISRA to develop a system of protocols and grants with NGOs, farmers' organizations and extension agencies that permits farmer participation in assessment of needs, research priority setting, execution and validation. This person will help ISRA organize the outreach program, establish adequate procedures and monitoring systems, and as the project gets underway, work on field testing and adoption of technologies developed under the project.

4) Financial advisor: The project will fund a financial advisor during the first three years of the project to work with ISRA on ensuring adequate financial systems are in place, increasing the effectiveness of the computerized accounting system, strengthening indirect cost accounting and generating timely financial analysis required by program and senior level decision makers. This person will help ISRA develop a system for tracking all donor and GOS contributions. During the final three years of the project, a financial advisor will continue to assist ISRA on a periodic short-term basis.

5) Project administrator: The project will hire locally a project administrator to be responsible for all logistical and administrative support required by the project team including housing rental, maintenance, guards, local procurement, clerical, secretarial and administrative personnel services. The administrator will be assisted by a secretary, also hired locally.

ailleurs, et à mettre en place un programme visant à répondre aux besoins prioritaires en matière de gestion des ressources naturelles.

3) Conseiller en Vulgarisation/Animation: Ce conseiller (pour les contrats de recherche collaborative) travaillera avec l'ISRA pour mettre en place un système de protocoles et de subventions avec les ONG, organisations de producteurs et organismes de vulgarisation qui permette aux producteurs de participer à l'évaluation des besoins, au choix des priorités de recherche, à leur exécution et à leur validation. Il aidera l'ISRA à organiser le programme vulgarisation/animation, à établir des procédures et systèmes de suivi adéquats, et pendant la mise en oeuvre du projet, travaillera à des tests sur le terrain et à l'adoption des technologies développées dans le cadre du projet.

4) Conseiller financier : Le projet prendra en charge un conseiller financier pendant les trois premières années du projet, qui travaillera avec l'ISRA pour s'assurer de la mise en place de systèmes financiers adéquats qui accroissent l'efficacité du système comptable informatisé, renforcer la comptabilité des coûts indirects et générer à temps les analyses financières demandées par les décideurs du programme au niveau le plus élevé. Il aidera l'ISRA à mettre en place un système de suivi de toutes les contributions du Gouvernement du Sénégal et des bailleurs de fonds. Au cours des trois dernières années du projet, un conseiller financier continuera à assister l'ISRA sur une base périodique et à court terme.

5) Administration du projet : Le projet recrutera sur place un administrateur du projet responsable de tout le soutien logistique et administratif nécessaire à l'équipe du projet: location de maisons, entretien, gardiennage, achats locaux, services de personnel administratif et de secrétariat. L'administrateur sera assisté d'un secrétaire également recruté localement.

b. Short-term Technical Assistance: The project will budget for up to 140 months of additional short-term technical assistance. Additionally, the project may "buy-in" to the Collaborative Research Support Projects (CRSP) which have activities underway in Senegal with ISRA. By directly linking with CRSPs, ISRA and the Mission can ensure that directly related research support, training, and technical assistance is provided. By working with the CRSPs, the Mission can ensure that valuable linkages developed over the last many years are maintained and strengthened. Illustrative areas for short-term technical assistance, in addition to financial management, include: agronomy, agroforestry, soil and water conservation and management, agricultural economics, sociology, economic anthropology, biometrics, research methodology and management and manpower development.

The project will also fund short-term experts to review research related to the program. The collaborative review mechanism calls for up to four senior scientists from the United States or elsewhere to consult semi-annually with ISRA scientists, in January-February to discuss research findings and the next year's research program and in August-September to review research underway. Those experts participating in the collaborative review proces should serve on a sustained basis, through the life of the project.

b. Assistance technique à Court terme: Le projet budgetisera jusqu'à 140 mois d'assistance technique complémentaire à court terme. En outre, le projet pourra recourir à des contrats de sous-traitance avec les Projets d'Appui à la Recherche en Collaboration (CRSP) qui mènent actuellement des activités au Sénégal avec l'ISRA. En établissant des liens directs avec les CRSP, l'ISRA et la Mission pourront s'assurer qu'un appui à la recherche, une formation et une assistance technique directs sont assurés. En travaillant avec les CRSP, la Mission pourra s'assurer que les liens utiles établis au cours des dernières années sont maintenus et renforcés. Les domaines indicatifs d'assistance technique à court terme comprennent en plus de la gestion financière l'agronomie, l'agroforesterie, la protection et la gestion des ressources en sols et eau, l'économie agricole, la sociologie, l'anthropologie économique, la biométrie, la méthodologie et la gestion de la recherche, la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre.

Le projet financera également des experts à court terme pour examiner la recherche relative au programme. Le mécanisme de revue en collaboration requiert l'arrivée de quatre chercheurs séniors des Etats-Unis ou d'autres pays pour des consultations semestrielles avec les chercheurs de l'ISRA, en janvier-février pour discuter les résultats de la recherche et le programme de recherche de l'année suivante et en août-septembre pour examiner la recherche en cours. Ces experts participant au processus de revue en collaboration devront servir de façon durable pendant toute la durée du projet.

5. Participant training

The project will fund approximately 15 graduate degree students in areas such as agroforestry, soil and water conservation and soil fertility. Five PhDs and ten masters degrees during the life of the project are justified and reasonable given ISRA's current manpower levels. The disciplines include, illustratively, forestry, agronomy-crops, soils, soil and water management, rural sociology, natural resource economics, biometrics and statistics, agriculture engineering, agriculture extension-education.

a. Short-term training and conferences: The project will provide short-term training programs, often in-country, to promote collaboration with other researchers and to provide skills to address specific problem area in methodology or in natural resources management such as wind and water erosion, soil fertility, agroforestry and intercropping.

The project will also fund participation by farmers and representatives from organizations collaborating with ISRA on research, as well as ISRA scientists, in conferences, workshops and seminars, and on observation tours to visit natural resource management projects within or outside Senegal. The effort will be to build communication between ISRA and organizations and farmers participating in and using ISRA's research. ISRA researchers funded under the project for attendance at professional conferences will be expected to present a research paper.

5. Formation des Participants

Le projet financera environ 15 étudiants pour des programmes de 3ème cycle dans des domaines tels que l'agroforesterie, la protection des ressources en sols et en eau et la fertilité des sols. Le financement de cinq PhD et de dix masters pendant la durée du projet se justifie et est raisonnable, étant donné le niveau actuel des effectifs de l'ISRA. A titre indicatif, les disciplines comprennent la foresterie, l'agronomie-cultures, les sols, la gestion des sols et de l'eau, la sociologie rurale, l'économie des ressources naturelles, la biométrie et la statistique, le génie agricole, la vulgarisation-éducation agricole.

a. Formation à court terme et Conférences: Le projet fournira des programmes de formation à court terme, souvent sur place, pour promouvoir la collaboration avec d'autres chercheurs et fournir des compétences pour résoudre des problèmes spécifiques de méthodologie ou de gestion des ressources naturelles tels que l'érosion éolienne et hydrique, la fertilité des sols, l'agroforesterie et les cultures intercalaires.

Le projet financera également la participation des producteurs et des représentants d'organisations collaborant avec l'ISRA à la recherche, ainsi que des chercheurs de l'ISRA, à des réunions, ateliers et séminaires et à des voyages d'observation pour visiter des projets de gestion de ressources naturelles au Sénégal ou à l'étranger. Cette activité permettra d'établir une communication entre l'ISRA, les organisations et les producteurs participant à la recherche faite par l'ISRA ou utilisant ses travaux. Les chercheurs de l'ISRA financés dans le cadre du projet pour assister à des réunions techniques devront faire une communication sur leurs recherches.

b. Training and women: A special effort will be made to train female research technicians, scientists and research managers. The number of women at ISRA is limited. During the life of the project, an effort will be made to train at least two women to the PhD level and three women to the masters level. In addition the project will provide in-country training for up to ten women at the BS level, to compensate for the lack of women now qualified at this level who could be eligible for masters training.

The technical assistance team will be responsible for establishing with ISRA a program for selection of candidates and scheduling of appropriate training. All training will be guided by certain principles. It will aim at filling critical gaps in ISRA's staffing pattern with researchers who have a proven track record. The program will also include research planning and management and financial management.

Short-term training will be directed at specific areas, critical to the project focus. Short-term technical assistance will provide in-country training in areas with the potential for wide impact within ISRA such as computer training, technical analysis, rapid rural appraisal and experimental design.

The project will not fund training in bio-technology and tissue culture programs which require expensive facilities and impose high operating costs.

b. Formation et Femmes: Un effort particulier sera fait pour former des femmes comme techniciens, chercheurs et directeurs de recherche. A l'ISRA, le nombre de femmes est limité. Au cours du projet, un effort sera fait pour former au moins deux femmes au niveau du PhD et trois femmes au niveau du master. En outre, le projet fournira à dix femmes une formation au Sénégal au niveau de la licence ès sciences pour combler le manque de femmes ayant actuellement les qualifications requises à ce niveau pour prétendre à une formation pour le master.

L'équipe d'assistance technique sera chargée d'établir avec l'ISRA un programme de sélection de candidats et de programmer la formation appropriée. Toute la formation obéira à certains principes. Elle visera à combler les graves déficits au niveau des effectifs de l'ISRA avec des chercheurs ayant obtenu dans le passé de bons résultats. Le programme comprendra également la planification et la gestion de la recherche, la gestion financière.

La formation à court terme portera sur des domaines spécifiques, cruciaux pour l'objectif du projet. L'assistance technique à court terme fournira une formation au Sénégal dans des domaines pouvant avoir un impact important au sein de l'ISRA tels que la formation en informatique, l'analyse technique, l'évaluation rapide de la situation agricole et la conception expérimentale.

Le projet ne financera pas la formation en biotechnologie et culture tissulaire qui nécessite des infrastructures coûteuses et impose des coûts de fonctionnement élevés.

D. Project Outputs

The Project will provide the following outputs:

1. An effective, adaptive research program focusing upon cropping systems and resource management in the areas of: (a) soil and water management; (b) forestry and agroforestry; (c) improved cultural management practices for selected crops (millet, sorghum, corn, and rice); and (d) applied economics program on production, marketing and policy issues relating to cereals-cropping systems.

2. An improved research program planning; improved interdisciplinary research, financial and manpower management.

3. Improved research-extension linkages, increased feedback from farmers to ISRA on research results and from ISRA to farmers on appropriate and sustainable technologies.

4. Strengthened linkages with key international and domestic research institutions (on NRMs, cropping systems and adapted technologies).

5. Up-graded technical and administrative staff skills.

E. End of Project Status

By the project's end, ISRA will have established a system for collaborating on the testing, validation and evaluation of technologies it has developed. It will have signed protocols with NGOs, farmers' organizations,

D. Résultats du Projet

Le Projet fournira les résultats suivants:

1. Un programme de recherche adaptative efficace axé sur les systèmes de production et la gestion des ressources dans les domaines de: (a) la gestion des ressources en eau et en sol; (b) la foresterie et l'agroforesterie; (c) l'amélioration des pratiques culturales de certaines cultures (mil, sorgho, maïs et riz); et (d) le programme d'économie appliquée sur les problèmes de production, de commercialisation et de politique liés aux systèmes de culture des céréales.

2. amélioration de la planification du programe de recherche, amélioration de la recherche interdisciplinaire, de la gestion des ressources financières et humaines.

3. amélioration des liens entre la recherche et la vulgarisation, meilleur feedback producteurs-ISRA sur les résultats de la recherche et ISRA-producteurs sur les technologies appropriées et viables.

4. renforcement des liens avec les principaux instituts internationaux et nationaux de recherche (sur la gestion des ressources naturelles, les systèmes de production et les technologies adaptées).

5. perfectionnement des compétences techniques et administratives du personnel.

E. Situation à la Fin du Projet

Avant la fin du projet, l'ISRA aura établi un sytème de collaboration sur les tests, la validation et l'évaluation des technologies qu'il a mises au point. Il aura signé des protocoles avec des ONG, des groupements de producteurs, des

input suppliers or other non-traditional extension organizations, to test technologies on-farm and get results back to ISRA, enable farmers to inform ISRA of their priorities, and help ISRA to respond with adapted technologies. The emphasis on collaborative farmer participatory research will increase the likelihood that technologies, once validated, will be adopted. Funded under a World Bank project, ISRA will also be working with the public extension service.

There will be improved collaboration between ISRA and key international and national research institutions on research on natural resources management, cropping systems, and adapted technologies. ISRA will have signed protocols and ongoing programs with these centers for joint research, training and technical assistance addressing specific, practical issues involving soil conservation and moisture management.

ISRA will have improved its research program planning and financial management. Research programs will have clearly defined objectives which are achievable in the medium-term; research programs will be regularly reviewed and priorities set; the financial system will provide satisfactory accountability and control; research programs and priorities will be linked to budget realities and manpower plans; also donor funding will be better coordinated.

ISRA personnel will have been trained and upgraded, and ISRA will have introduced a system of grants for individually proposed research programs, providing effective incentives for innovative farmer participatory research.

fournisseurs d'intrants agricoles ou d'autres services de vulgarisation non traditionnels pour tester les technologies au niveau des exploitations, renvoyer les résultats à l'ISRA, permettre aux producteurs d'informer l'ISRA de leurs priorités et aider l'ISRA à répondre avec de nouvelles technologies adaptées. L'accent mis sur la recherche participative en collaboration avec les producteurs augmentera les chances d'adoption de ces technologies, une fois qu'elles seront validées. Financé dans le cadre d'un projet de la Banque Mondiale, l'ISRA travaillera également avec le service d'encadrement public.

Il y aura une meilleure collaboration entre l'ISRA et d'importants instituts internationaux et nationaux dans la recherche sur la gestion des ressources naturelles, les systèmes de production et les technologies adaptées. L'ISRA aura signé des protocoles et des programmes opérationnels avec ces centres pour la recherche conjointe, la formation et l'assitance technique portant sur des questions spécifiques, pratiques, impliquant la protection des ressources en sol et la gestion de l'eau.

L'ISRA aura amélioré la planification de son programme de recherche et sa gestion financière. Les programmes de recherches auront des objectifs clairement définis réalisables à moyen terme; les programmes de recherche seront régulièrement revus et les priorités fixées; le système financier fournira une comptabilité et un contrôle satisfaisants; les programmes de recherche et les priorités seront liés aux réalités budgétaires et aux plans d'effectifs; le financement des bailleurs de fonds sera également mieux coordonné.

Le personnel de l'ISRA aura été formé et perfectionné et l'ISRA aura introduit un système de subventions à des programmes individuels de recherche proposés, fournissant des incitations efficaces pour une recherche novatrice avec participation des producteurs.

F. Project Beneficiaries

Potential Project beneficiaries are many. The immediate beneficiairies are the researchers and staff at ISRA who will gain access to research and operating funds as well as expanded opportunities for long and short-term studies.

A secondary group of beneficiaries will be the associations and farmers with whom ISRA researchers work. The numbers of people in this group will probably be in the hundreds.

The third group of beneficiaries will be farmers who do not interact directly with ISRA researchers but learn of the improved technologies indirectly, experiment with the techniques and, eventually, adopt those that are suited to their needs.

The final group of potential beneficiaries extends not only to the rural adopters of improved technologies but to all who benefit from increased food production as a result of more efficient use of the nation's resources.

II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES

A. USAID Responsibilities:

USAID/Dakar will designate the Chief of the Agricultural Research Division, as the USAID Project Officer. The Project Officer will be assisted by one secretary and one project-funded assistant project officer. The Project Officer will be responsible for

F. Bénéficiaires du Projet.

Les bénéficiaires potentiels du projet sont nombreux. Les bénéficiaires immédiats sont les chercheurs et le personnel de l'ISRA qui auront accès aux fonds de recherche et de fonctionnement ainsi que de plus grandes possibilités d'études à court et long termes.

Le groupe suivant de bénéficiaires sera les associations et les producteurs avec lesquels l'ISRA travaille. Ce groupe comptera probablement des centaines de personnes.

Le troisième groupe de bénéficiaires sera les producteurs qui n'ont pas de rapports directs avec les chercheurs de l'ISRA mais apprennent indirectement les technologies améliorées, expérimentent les techniques et en fin de compte adoptent celles qui conviennent à leurs besoins.

Le dernier groupe de bénéficiaires potentiels comprend non seulement ceux qui adoptent les technologies agricoles améliorées mais également tous ceux qui profitent de l'amélioration de la production vivrière grâce à une utilisation efficace des ressources du pays.

II. RESPONSABILITES DES PARTIES

A. Responsabilités de l'USAID:

L'USAID/Sénégal nommera le Chef de la Division Recherche Agricole, Responsable du Projet pour l'USAID. Ce dernier sera assisté par une secrétaire et par un assistant au projet financé sur les fonds du projet. Le Responsable du Projet sera

obtaining A.I.D.approvals, furnishing guidance and general monitoring of the project. This Officer will be responsible for achievement of project objectives and monitoring of implementation activities. The Project Officer will be supported by a Mission Project Committee which may be convened at any time to examine specific problems. The Project Officer will arrange for initial commodity procurement, audits, and evaluations, and be responsible for the pre-contract activities such as financial management technology inventory study and the long-term training plan. In addition, the Project Officer will supervise an AID Direct Contract for monitoring and evaluation of project activities and project goal achievements.

B. Government of Senegal (GOS) and ISRA Responsibilities:

ISRA, on behalf of the GOS, will appoint and finance a project director and a deputy director. The project director will serve as the primary counterpart for the technical assistance team and be responsible for all project activities. The ISRA project Director will also name principal collaborators to work with long and short-term technical assistance.

In addition, ISRA will provide office space, field research facilities, and access to laboratories and computers, needed by the long-term technical assistance team and by short-term technical advisors.

chargé d'obtenir l'approbation de l'A.I.D., de conseiller et de suivre le projet pour l'A.I.D. Ce responsable du projet sera chargé de suivre la réalisation des objectifs et l'exécution du projet. Ce responsable du projet sera appuyé par un Comité de Projet de la Mission qui pourra être convoqué à tout moment pour étudier des problèmes spécifiqu s. Le responsable du projet prendra les dispositions nécessaires pour l'achat initial de biens d'équipement, les audits et les évaluations et sera chargé des activités telles que la gestion financière, l'étude de l'inventaire de la technologie et le plan de formation à long terme, avant la signature du contrat. En outre, le responsable du projet supervisera un contrat direct avec l'A.I.D. pour le suivi et l'évaluation des activités du projet ainsi que la réalisation des objectifs du projet.

B. Responsabilités du Gouvernement du Sénégal et de l'ISRA:

Au nom du Gouvernement du Sénégal, l'ISRA nommera et financera un Directeur et un Directeur Adjoint du Projet. Le Directeur du Projet sera l'homologue principal de l'équipe d'assistance technique et sera chargé de toutes les activités du projet. Le Directeur du Projet pour l'ISRA nommera également ses principaux collaborateurs qui travailleront avec les assistants techniques à court et à long terme.

En outre, l'ISRA fournira des bureaux, des infrastructures de recherche sur le terrain, l'accès aux laboratoires et aux ordinateurs nécessaires à l'équipe d'assistant technique à long terme et aux conseillers techniques à court terme.

ISRA will establish a farmer-participatory system for collaborating on the testing, validation and evaluation of technologies. ISRA will sign protocols with NGOs, farmers organizations, agricultural input suppliers or other non-traditional extension organizations, to test technologies on-farm and get results back to ISRA. In order to enable farmers to inform ISRA of their problems and priorities and help ISRA to respond to them with new technologies. ISRA will also develop new technologies and work with the traditional extension service.

III. MONITORING AND EVALUATION PLAN

A. Monitoring Responsibilities:

1. USAID: The Chief, Agricultural Research Division, of the Mission's Agricultural Development Office, will have primary responsibility for coordinating the monitoring of the progress of the project. In addition to periodic project monitoring conducted by USAID (site visits, project implementation review reports, review of annual workplans), there will be two, semi-annual joint monitoring reports issued by USAID and ISRA. These semi-annual monitoring reports will be based on data provided by the technical assistance team. The ADO project officer will also be responsible for coordinating and ensuring a program-level monitoring plan as described below.

2. Government of Senegal (GOS): The GOS will collaborate in the development of terms of reference for all evaluations and will assign suitable personnel to ensure the success of project evaluations.

L'ISRA établira un système de participation des producteurs pour la collaboration au test, à la validation, et l'évaluation des technologies. L'ISRA signera des protocoles avec les ONG, les groupements de producteurs, les fournisseurs d'intrants agricoles ou les autres organismes de vulgarisation non traditionnels pour tester les technologies au niveau des exploitations et renvoyer les résultats à l'ISRA pour permettre aux producteurs d'informer l'ISRA de leurs problèmes et de leur priorités et d'aider l'ISRA à répondre par de nouvelles technologies. L'ISRA développera également de nouvelles technologies et travaillera avec le service de vulgarisation traditionnel.

III. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

A. Responsabilités de Suivi

1. USAID: Le Chef de la Division Recherche Agricole du Bureau de Développement Agricole de l'USAID sera principalement chargé de coordonner le suivi de l'exécution du projet. En plus du suivi périodique du projet réalisé par l'USAID (les visites de sites, les rapports de revue de l'exécution du projet, l'examen des plans de travail annuels), il y aura deux rapports semestriels de suivi conjoint établis par l'USAID et l'ISRA. Ces rapports de suivi semestriels seront basés sur les données fournies par l'équipe d'assistance technique. Le Responsable du Projet pour l'USAID sera chargé de coordonner et d'assurer la réalisation, au niveau du programme, d'un plan de suivi comme décrit ci-dessus.

2. Gouvernement du Sénégal: Le Gouvernement du Sénégal collaborera à l'élaboration des termes de référence de toutes les évaluations et affectera un personnel approprié pour assurer la réussite des évaluations du projet.

B. Project Monitoring: At the project level, the following project components will be monitored: provision of inputs (technical assistance, operating expenses and funds for training, etc), the participant training programming, the technology generation and transfer process. The project will monitor ISRA's capacity by review of budgets, quarterly financial reports, training and research program plans and outputs. The A.I.D. project officer will work with the contract team and ISRA counterparts to design specific monitoring activities, establish monitoring activities for each component of the project, the data to be collected, who will collect and analyze the data, and issue reports. As defined, this is "routine" USAID project implementation monitoring largely based upon annual workplans, and monitored in PIR meetings through reports, site visits, and discussions with counterparts.

C. Baseline: To assist in the quantification of the indicators for both project and program level, the technical assistance contractor will conduct a "baseline" review. The baseline review will describe ISRA's strengths as an institution including such things as personnel numbers, linkages to other institutions, GOS and other donor funding levels, and adequacy of financial and administrative control procedures.

B. Suivi du Projet: Au niveau du projet, les volets suivants seront suivis: fourniture d'intrants (assistance technique, dépenses de fonctionnement et fonds pour la formation, etc), la programmation de la formation des participants, le processus de génération et de transfert de technologie. Le projet suivra la capacité de l'ISRA par l'examen des budgets, des rapports financiers trimestriels, les plans de programmes de formation et de recherche et les résultats obtenus. Le Responsable du Projet pour l'A.I.D. travaillera avec l'équipe contractuelle et avec les homologues de l'ISRA pour concevoir des activités spécifiques de suivi, établir des activités de suivi pour chaque volet du projet, les données à collecter, ceux qui collecteront les données pour les analyser, et établir les rapports. Selon la définition, il s'agit des opérations de routine de suivi de l'exécution d'un projet de l'A.I.D. basées surtout sur les plans de travail annuels et suivies lors des réunions sur la revue de l'exécution du projet au moyen de rapports, visites sur le terrain et de discussions avec les homologues.

C. Etude initiale: Pour aider à quantifier les indicateurs au niveau du projet et du programme, le contactant de l'assistance technique réalisera une étude initiale. L'étude initiale décrira les points forts de l'ISRA en tant qu'institut, notamment le nombre d'employés, les liens avec les autres institutions, les niveaux de financement par le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds et l'adéquation des procédures de contrôle financier et administratif.

D. Technology inventory: At the same time, USAID will contract for a field-level review of existing farmer utilized technologies and strategies for natural resource management which will assess and quantify their present and potential economic impact. This field level review is referred to as a "technology inventory". It will systematically examine 1) effective indigenous resource management technologies; 2) technologies developed by ISRA and adopted or adapted by farmers; and 3) technologies developed by ISRA but as yet not transferred to farmers fields. The inventory work, to be carried out by local consultants with assistance from ISRA and from the extension department, will involve rural sociologists, agricultural economists, and agricultural specialists in agronomy, soil science, etc. This "inventory" or technology assessment will estimate current adoption rates and identify constraints to further adoption of these technologies.

E. Evaluation Plan

The project will have a seven-year life. Two external evaluations are planned during this period, one after year four of the project and a final project evaluation. The evaluation conducted after year four of the project, a "mid-term" evaluation, will measure progress in achieving the project purpose as well as assessing the need for modifications to the project to ensure project success or sustainability. An important component of the mid-term evaluation will be the evaluation team's assessment of the extent that project financial management, administration, research planning and research management activities have measurably strengthened ISRA as an institution.

D. Inventaire de la Technologie: L'USAID passera, en même temps, un contrat pour une étude sur le terrain des technologies et stratégies utilisées actuellement par les producteurs pour la gestion des ressources naturelles, qui évaluera et quantifiera leur impact économique actuel et potentiel. Cette étude sur le terrain est appelée "inventaire de la technologie". Elle étudiera systématiquement 1) les technologies efficaces de gestion des ressources locales; 2) les technologies mises au point par l'ISRA et adoptées ou adaptées par les producteurs; et 3) les technologies mises au point par l'ISRA mais qui ne sont pas encore transférées au niveau des exploitations. Le travail d'inventaire qui sera réalisé par des consultants locaux avec l'assistance de l'ISRA et de la divisition de la vulgarisation impliquera des spécialistes en sociologie rurale, des économistes agricoles, des agronomes, pédologues, etc. Cet "inventaire" ou évaluation de la technologie fera une estimation des taux actuels d'adoption et identifiera les contraintes à une plus grande adoption de ces technologies.

E. Plan d'Evaluation

Le projet aura une durée de sept ans. Deux évaluations externes sont prèvues au cours de cette période, l'une après la quatrième année du projet et une évaluation de fin de projet. L'évaluation réalisée à la fin de la quatrième année du projet, évaluation à mi-parcours, mesurera les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du projet et précisera les modifications à apporter au projet pour assurer sa réussite ou sa viabilité. Un important volet de l'évaluation à mi-parcours sera pour l'équipe chargée de l'évaluation de déterminer dans quelle mesure les activités de gestion financière, d'administration, de planification et de gestion de la recherche financées par le projet ont renforcé l'ISRA en tant qu'institution.

The final project evaluation will determine the success of the project in generating and facilitating the adoption of NR-based technologies by villagers (male and female and the distinctive impact which may be measured), the impact these technologies have had upon agricultural production, income, and the natural resource base, the sustainability of the technologies introduced, and the further need, if any, for continued support to agricultural research in Senegal, including institutional strengthening.

F. Workplans

Following arrival on site of the technical assistance team, initial work and monitoring plans will be developed by ISRA and contractor staff, and will be approved by the USAID. The USAID, the GOS, and the contractor will use the work and monitoring plans as a basis to measure Project progress. The plans will be reviewed and modified on an-as-needed basis but at least every 12 months, and implementation adjustments will be made accordingly.

G. Project Implementation Review (PIR) and Committee (PC) Meetings

The USAID Mission maintains an active system of Project Review (PIR) and Project Committees (PC). The PIR and PC are composed of representatives from key Mission offices and meets at least six times per year to review Project progress and objectives. The PC may be convened at anytime by the Project Officer to discuss specific implementation problems, proposed modifications, plans for evaluation, etc. The Mission PC provides the Project Officer with valuable, multi-disciplinary support.

L'évaluation finale du projet déterminera si le projet a réussi à générer et à faciliter l'adoption de technologies basées sur les ressources naturelles par les villageois (hommes et femmes et l'impact caractéristique mesurable), l'impact que ces technologies ont eu sur la production agricole, le revenu, la base de ressources naturelles, la viabilité de ces technologies et s'il y a lieu de continuer à appuyer la recherche agricole au Sénégal, notamment le renforcement institutionnel.

F. Plans de Travail

Dès l'arrivée de l'équipe d'assistance technique au Sénégal, les premiers plans de travail et de suivi seront établis par le personnel de l'ISRA et du contractant pour être approuvé par l'USAID. L'USAID, le Gouvernement du Sénégal et le Contractant utiliseront les plans de travail et de suivi comme base pour mesurer les progrès du projet. Ces plans seront revus et modifiés chaque fois que cela sera nécessaire mais au moins tous les 12 mois, et des réajustements seront faits en conséquence.

G. Revue de l'Exécution du Projet (PIR) et Réunions du Comité du Projet (PC)

La Mission de l'USAID dispose d'un sytème dynamique de comités (PC) et de revue d'exécution (PIR) de projet. Les PC et les PIR sont composés de représentants des principaux bureaux de la Mission et se réunissent au moins six fois par an pour faire le point de l'état d'avancement et de la réalisation des objectifs du Projet. Le Comité de Projet (PC) peut être convoqué à tout moment par le Responsable du Projet pour étudier des problèmes spécifiques d'exécution, des modifications proposées, des plans d'évaluation etc. Le Comité de Projet de la Mission fournit au Responsable du Project un important soutien pluridisciplinaire.

H. Joint Reviews

Annual joint reviews are held for each major Mission Project. The joint review brings together the USAID Mission Director, a senior GOS official, and key staff, and is usually held at the Project site. Joint reviews examine progress made towards achieving Project purpose, and examine whether planned activities are likely to produce the intended impact. Assumptions are also reviewed. Mission experience with the joint review system has shown it to be a verv useful exercise for: (a) reaffirming that the USAID and GOS are still aiming at the same objectives; and (b) removing obstacles that cou'd not otherwise be resolved.

I. Audits

The project will fund periodic financial compliance audits by an independent auditor to review financial procedures and assure that they are in compliance with GOS and A.I.D. regulations and are being accurately reported. Several locally based auditing firms are fully capable of preparing such audits of local currency expenditures. Audits of the overall Tilte XII technical assistance contract will be conducted in accordance with A.I.D. regulations. These audits will be supervised by the Regional Inspector General's Office for Audit in Dakar.

H. Revues conjointes

Des revues conjointes annuelles sont organisées pour chacun des principaux projets de la Mission. La revue conjointe qui regroupe le Directeur de la Mission de l'USAID, un haut responsable du Gouvernement du Sénégal et leurs principaux collaborateurs, se tient en général sur le site du projet. Les revues conjointes examinent les résultats obtenus dans la réalisation du but du projet et si les activités prévues sont susceptibles de produire l'impact recherché. Les hypothèses sont également examinées. L'expérience de la Mission en matière de revue conjointe a prouvé qu'il s'agit d'un système très utile pour: (a) réaffirmer que l'USAID et le Gouvernement du Sénégal poursuivent toujours les mêmes objectifs; et (b) pour lever les obstacles qui ne pourraient pas être surmontés autrement.

I. Audits

Le projet financera des audits périodiques de conformité financière par un auditeur indépendant afin d'examiner les procédures financières et s'assurer qu'elles sont conformes aux réglements du Gouvernement du Sénégal et de l'A.I.D. et font l'objet de rapports exacts. Plusieurs cabinets d'audit locaux sont pleinement capables de réaliser de tels audits des dépenses en monnaie locale. Des audits du contrat global de l'assistance technique Titre XII seront réalisés conformément aux réglements de l'A.I.D. Ces audits seront supervisés par le Bureau de l'Inspecteur Général Régional à Dakar (RIG).

IV. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN AND FINANCING METHODS

A. Project Budget Summary

The life-of-project budget outlined in Table I is illustrative and changes may be made to the plan by representatives of the Parties to the Agreement without formal amendment to the Agreement.

B. Financing Methods

Project funding will be disbursed in accordance with the regulations of the Grantee and A.I.D., and the requirement of full accountability. Specific procedures to be followed will be agreed upon by A.I.D. and the Grantee and described in the first Project Implementation Letter (PIL).

C. Financial Plan

A.I.D. funding for the project will be obligated over a seven-year period, beginning with $4 million in 1991. A.I.D. will negotiate a contract to provide for technical assistance and other project implementation actions such as training, commodities, and subgrants. These services will be paid only on a cost-reimbursement basis; advance funds may be permitted for other project implementation actions.

IV. PLAN FINANCIER INDICATIF ET MODE DE FINANCEMENT

A. Budget du Projet

Le budget global pour la durée du projet figurant au Tableau I est donné à titre indicatif et des changements pourront y être apportés par les réprésentants des Parties à l'Accord.

B. Mode de Financement

Le financement du Projet sera exécuté conformément à la réglementation du Bénéficiaire et de l'A.I.D. et aux exigences d'une comptabilité et d'un contrôle rigoureux. Les procédures spécifiques à suivre seront convenues par l'A.I.D. et le Bénéficiaire et décrites dans la première Lettre d'Exécution du Projet.

C. Plan Financier

Les fonds fournis par l'A.I.D. au projet seront engagé sur une période de sept ans en commençant par un montant de 4 millions de dollars en 1991. L'A.I.D. négociera un contrat pour l'assistance technique et d'autres activités d'exécution du projet telles que la formation, l'achat de biens d'équipement et les sous-subventions. Ces services seront payés sur la base du système de remboursement des coûts encourus; des avances de fonds pourront être autorisées pour d'autres activités d'exécution du projet.

The management and accounting of the local currency account which funds the research support costs and the ISRA's natural resources program grant will be set forth in a Project Implementation Letter (PIL); the provisions of the PIL will be included in the operations manual to be developed by the contract technical assistance team.

USAID will contract with a local financial management firm to provide services on a cost reimbursement basis during the pre-implementation phase. Depending on the financial capacity of the selected contractor, the mission may choose to authorize advance payments for the program costs only, such as training, excluding the services of the contractor.

D. Financial Control

Accurate financial controls and reporting on all grants, contracts and local currency expenditures to USAID and to the GOS will be the responsibility of the contractor. The USAID Controller will review the accounting system set up by the contractor for the local currency account. The contractor will submit reconciled expenditure reports, compared to annual budgets and to the total life of contract, to the USAID project officer and to the GOS quarterly; the format and content of these financial reports will be described in a Project Implementation Letter (PIL). Not less than three months after arrival of the contract technical assistance team, the contractor will submit for ISRA's

Les procédures de gestion et de comptabilité du compte en monnaie locale qui finance les coûts de soutien à la recherche et la subvention au programme ressources naturelles de l'ISRA seront définies dans une Lettre d'Exécution (PIL) du projet; les dispositions de la PIL seront incluses dans le manuel de fonctionnement qui sera élaboré par l'équipe d'assistance technique contractuelle.

L'USAID passera contrat avec une firme locale de gestion financière pour la fourniture de services, sur la base du système de remboursement des coûts encourus, durant la phase de pré-exécution. Selon la cpacité financière du contractant sélectionné, la Mission pourra choisir d'autoriser des paiements d'avances uniquement pour les coûts du programme tels que la formation, à l'exclusion des services du contractant.

D. Contrôle financier

Le contractant sera responsable devant l'USAID et le Gouvernement du Sénégal du contrôle et de l'établissement de rapports financiers exacts sur tous les contrats, subventions et dépenses en monnaie locale. Le Contrôleur de l'USAID examinera le système comptable établi par le contractant pour le compte en monnaie locale. Le contractant soumettra au responsable du projet à l'USAID et au Gouvernement du Sénégal des rapports trimestriels de dépenses réconciliées, comparées aux budgets annuels et à la durée totale du contrat; le format et le contenu de ces rapports financiers seront décrits dans une Lettre d'Exécution du projet. Pas moins de trois mois après l'arrivée de l'équipe d'assistance technique, le contractant soumettra, à l'ISRA pour étude et à l'USAID pour

review and USAID's approval its first annual workplan and budget. Not later than six months after the arrival of the technical assistance team, the contractor will develop for A.I.D. review and approval a project operations manual for the local currency account. A critical area to be addressed in the operations manual will be the funding mechanism for the ISRA grants or contracts which will be signed. The mechanism for funding these grants or contracts will be developed collaboratively with ISRA and USAID. The mechanism will be structured so that disbursements will be made to ISRA directly by the contractor.

approbation, son premier plan de travail et budget annuels. Pas moins de six mois après l'arrivée de l'équipe d'assistance technique, le contractant élaborera, pour étude et approbation de l'USAID, un manuel de fonctionnement du compte en monnaie locale du projet. L'un des domaines critiques à aborder dans ce manuel sera le mécanisme de financement des subventions ou contrats de l'ISRA qui seront signés. Ce mécanisme sera élaboré conjointement par l'ISRA et l'USAID. Il sera structuré de manière à ce que les déboursements soient effectués directement à l'ISRA par le contractant.

TABLE I

Life-of-Project Budget
($000)

Budget Category	Initial Obligation	Future Obligation	LOP Total
I. U.S. CONTRIBUTION			
1. Research Program Support	130	3,340	3,470
2. Support for ISRA's Natural Resources Program	150	850	1,000
3. International Linkages	130	370	500
4. Technical Assistance	1,750	6,440	8,190
5. Training	300	2,015	2,315
6. Commodities	450	79	529
7. Pre-Implementation Studies	550	-	550
8. USAID Project Assistant	100	250	350
9. Evaluation and Monitoring	-	525	525
10. Audits	-	165	165
11. Inflation (10%)	356	1,403	1,759
12. Contingency	84	313	397
Sub-total	4,000	15,750	19,750
II. GOS CONTRIBUTION			3,500
Life-of-Project Total	4,000	15,750	23,250

40

TABLEAU I

Budget pour la Durée du Projet
(En millier de Dollars E.U.)

Rubrique	Engagement Initial	Engagements Ultérieurs	Total Durée du Projet
II. CONTRIBUTION DES ETATS-UNIS			
1. Soutien Programme de Recherches	130	3.340	3.470
2. Soutien Programme Ressources naturelles ISRA	150	850	1.000
3. Rapports internationaux	130	370	500
4. Assistance Technique	1.750	6.440	8.190
5. Formation	300	2.015	2.315
6. Biens d'Equipement	450	79	529
7. Etudes pré-Exécution	550	-	550
8. Assistant du Projet à l'USAID	100	250	350
9. Evaluation et Suivi	-	525	525
10. Audits	-	165	165
11. Inflation (10%)	356	1.403	1.759
12. Imprévus	84	313	397
Total partiel	4.000	15.750	19.750
II. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL			3,500
Total pour la Durée du Projet			23,250

41

Drafted & translated by: PRM:MBèye:mb 07/15/91

Clearances: PRM:DGreene 31 Jul 91

ANR:LJepson

ANR:ABurgett

RLA:AAdams 7/31/91

CONT:WMcKeel

TU:SDiakhaté 7/30/91

DDIR:GNelson 7/31/91

8741P 8742P

Project Grant Standard

Provisions Annex

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters To assist Grantee in the implementation of the Project A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

Dispositions Générales

dans le Cadre d'un Accord

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'exécution du Projet. Pour aider le Bénéficiaire à exécuter le Projet, l'AID fera paraître de temps à autre des lettres d'exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des lettres d'exécution de Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions générales

SECTION B.1 Consultation. Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use. (See HB 18.)

SECTION B.2 Consultations. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'AID en conformité avec le présent Accord ; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3 Utilisation des biens et services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, les biens et services financés par la Subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un pays non inclus au Code géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financée par l'une de ces pays. (Voir Manuel 18).

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit.

The Grantee will:

(a) furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited

SECTION B.4 Imposition

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de tous taxes ou droits imposés en vertu de législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire. Ce dernier devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B.5 Rapports, dossiers, inspections, vérifications comptables

Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) fournir à l'AID, sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord;

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et des dossiers adéquats relatifs au Projet et au présent Accord, donnant sans restrictions tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention.

regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information.

The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

Ces livres de comptes et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes de vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'AID et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalis vers l'achèvement du Projet; et

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie d'inspecter à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

SECTION B.6 Soumission de renseignements complets.

Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'AID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'AID sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'AID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country or registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION B.7 Autres paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de la Subvention, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

SECTION B.8 Information et marquage des biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à la Subvention et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué, tel que le décrivent les lettres d'exécution du Projet.

Article C: Dispositions concernant l'acquisition des biens

SECTION C.1 Directives spéciales

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront reputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en devises étrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7 (a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de la Subvention devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit.

(d) Le transport aérien, financé au titre de la Subvention, de biens ou de personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où lesdits transporteurs peuvent en assurer le service. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

SECTION C.2 Date d'éligibilité au financement. Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre de la Subvention lorsqu'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3 Plans, cahiers des charges et contrats. En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'AID, dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents concernant la pré-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumssions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'AID dès leur préparation; et

(2) seront aussi soumis à l'AID dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'AID comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du Projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'AID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

48

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4 Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5 Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'AID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'AID avant leur mise à exécution; et

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés par la Subvention, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'AID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet non financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'AID.

SECTION C.4 Prix raisonnables. Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des fournisseurs éventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficiaire devra fournir à l'AID toutes les informations demandées par l'AID dans les lettres d'exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C.6 Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air trainsportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval; or (2) on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (3) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible, or (4) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de la Subvention si ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code géographique No. 935 de l'AID en vigueur lors de l'expédition ; ou à bord d'un avion ne battant pas pavillon américain alors qu'un tel transporteur battant pavillon américain est disponible (en conformité avec les conditions qui peuvent être spécifiées dans les Lettres d'Exécution du Projet) sans l'accord préalable écrit de l'AID ; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire ; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'AID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'acquisition: Coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable écrit de l'AID; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire ; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'AID.

(c) Sauf si l'AID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et

for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the

raisonnables: (1) au moins cinquante pourcent (50 %) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'AID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ; et (2) au moins cinquant pourcent (50 %) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'AID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etat-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'AID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que: (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible ; et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'AID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique,

territory of the Grantee financed by A.I.D. hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government Owned Excess Property. The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assureurs maritimes dans n'§mporte quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du Projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'au point d'utilisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C.8 Matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par la Subvention. Les fonds de la Subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le projet.

Article D: Termination; Remedies.

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant to be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., notwithstanding the availability or excercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in

Article D: Résiliation et mesures correctives

SECTION D.1 Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'AID peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par la Subvention soit transféré à l'AID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2 Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'AID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixantes (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre de la Subvention ne sont pas

accordance with this Agreement, A.I.D. may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to A.I.D. from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by A.I.D. to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to A.I.D. in U.S. Dollars by the Grantee.

utilisés efficacement en application du présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser tout ou partie du montant des décaissements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en dollars des Etats-Unis à l'AID dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement dans le cadre du paragraphe (2) versé à l'AID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par la Subvention et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inadéquats, seront: (A) affectés tout d'abord, et dans des limites justifiées, au coût des biens et services requis pour le projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'AID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisée de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'AID en dollars des Etats Unis par le Bénéficiaire.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

SECTION D.3. Non renonciation aux mesures correctives. Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D.4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'AID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'AID financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'AID au titre du présent Accord.